

L'an deux mille quinze, le **mardi 5 mai à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : MAIGRET Cédric, URIEN Samuel

Etait absent : /

Date de convocation : 28 avril 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-05-01 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP »

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- DECIDE la création pour 2015 d'un budget annexe relatif à l'étude d'urbanisme et à la réalisation d'un lotissement communal d'habitations et sera dénommé « budget annexe Lotissement Le Grand Champ » ;
- PRECISE que ce budget sera assujetti à la TVA.

2015-05-02 : TERRAIN MULTISPORTS

La commission municipale jeunesse expose qu'elle a pour projet la mise en place d'un terrain multisports. Un terrain multisports désigne un terrain de jeux de ballons extérieur clôturé, comprenant deux frontons dans lesquels des buts multisports sont intégrés, et deux palissades latérales. Différentes activités sportives non réglementaires peuvent donc être pratiquées. L'objectif étant de favoriser les rencontres entre les jeunes de la commune et de créer un lieu de rencontre intergénérationnel. L'implantation de cet équipement se ferait à l'emplacement existant de l'ancienne structure de tennis proche la salle de sports et sans fréquentation depuis quelques années. Ce souhait fait suite aux réflexions menées par la commission municipale et répond aux sollicitations des jeunes résidant sur la commune.

Après avoir visité des terrains de ce même type, analysé l'utilité de cet équipement, comparer les différents modèles, consulté plusieurs fournisseurs, et ce en associant un groupe de jeunes désireux de s'investir dans le projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de poursuivre la démarche engagée pour l'implantation d'un terrain multisports.

Des financements publics vont être sollicités pour ce projet. Dans le cadre de la fête du jeu et du festival Désarticulé les 30 mai et 12 juin prochains, les jeunes associés au projet proposent la tenue d'un stand de vente de boissons non alcoolisées et bonbons. Les fonds ainsi récoltés serviraient à financer le terrain multisports.

2015-05-03 : SITE INTERNET

Conformément à la délibération du 23 février 2015 d'adhérer au groupement de commandes pour la création d'un site internet et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- DESIGNER Brigitte Orhant, adjointe, représentant de la commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

2015-05-04 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES »

Le Maire expose :

Afin de soutenir le développement du véhicule électrique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35, par décision du 12 février 2014, a décidé de prendre en charge financièrement l'installation et l'exploitation des bornes de recharge publiques sur le département d'Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole).

Considérant que le SDE35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.
- Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à accorder pendant 5 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Maire fait part :

La loi de 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) précise la fin de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015. Les communes dotées d'un PLU et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants devront s'organiser pour assurer l'instruction des demandes d'autorisation.

Le conseil communautaire de Vitré Communauté a acté le principe de création d'un service commun d'instruction des ADS. Vitré Communauté travaille à l'organisation concrète de ce service en s'appuyant notamment sur l'expression des besoins des communes. Quelques principes ont été arrêtés :

- ✧ Création d'un service commun avec la ville de Vitré ;
- ✧ Financement par les communes utilisatrices ;
- ✧ Paiement à l'acte ;
- ✧ Conventionnement avec un engagement sur la durée du mandat ;
- ✧ Un seul lieu d'instruction.

Le maire donne connaissance du projet de convention et du tableau tarifaire des formules proposées :

- 1/ instruction complète par le service mutualisé ;
- 2/ CUa et DP sans création de surface assurés par les communes ;

3/ CUa, DP sans création de surface et réalisation des contrôles de conformité assurés par les communes.

Le coût unitaire serait de 200 € par EPC (équivalent PC).

Parallèlement, le Syndicat d'Urbanisme de Châteaubourg va proposer le même service au prix quasiment identique à celui de Vitré Communauté.

Il est proposé que la décision soit prise au conseil de juin.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire donne lecture d'un rapport de visite technique de l'entreprise Bodet au sujet d'une anomalie constatée lors de la visite de maintenance et concernant l'oscillation du beffroi lors de la mise en volée des cloches et du pourrissement des bois.
- Le Maire fait part d'un constat de défaut de fonctionnement de la cloche 2 et de l'intervention de l'entreprise Bodet qui a pu constater que la carte électronique inverseur est hors service et ne permet plus à la cloche 2 de fonctionner correctement. Le devis reçu pour le remplacement de cette carte électronique et les frais d'installation s'élève à 798 € HT. Devis validé.
- Compte rendu est donné de l'organisation du Festival Désarticulé le 12 juin prochain à Vergéal et de la mutualisation des moyens humains et matériels avec la commune de Torcé.
- Compte rendu est donné sur l'organisation de la Fête du Jeu le 30 mai prochain à Vergéal sur la place des Marronniers, rue de la Clairière, rue des Ormeaux. Des arrêtés municipaux réglementant la circulation seront pris.
- Compte rendu est donné des peintures refaites dans le secrétariat et la salle de la mairie. Il est précisé qu'après avoir constaté un sol abîmé dans le secrétariat, la commission des bâtiments a décidé de le changer. Décision est prise pour l'achat d'un écran mural pour vidéoprojection.
- Compte rendu est donné par l'adjointe aux affaires scolaires sur la mise en place des TAP sollicitée par l'Ecole Saint Aignan. Projet abandonné pour la rentrée de septembre 2015.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric excusé	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel excusé